

LE PLU

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Comment avons nous écrit ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui retranscrit notre projet politique, s'est construit grâce à la participation et à la mobilisation des élus. Au cours de deux ateliers de travail animés par les bureaux d'études qui nous accompagnent dans la révision de PLU, les élus se sont exprimés sur différentes thématiques qui doivent obligatoirement être abordées dans PADD : mobilité, déplacements, environnement, commerce, habitat, développement urbain, économie, paysage, patrimoine, ... Les élus ont ainsi affirmé leur vision pour le devenir du territoire.

Ce PADD s'est également construit grâce à la population de Villard-Bonnot. A travers le questionnaire habitants disponible au mois d'octobre 2023, vous nous avez fait part de vos besoins, de vos attentes et de vos souhaits sur de nombreuses thématiques qui touchent à l'aménagement du territoire. Vos interventions lors de la réunion publique qui s'est tenue en décembre 2023, nous ont également permis d'affiner notre projet et notre stratégie de développement pour les 12 prochaines années.

Le projet ainsi construit a été débattu en Conseil Municipal lors de la séance du 30 Janvier 2024.

METTRE EN COHÉRENCE LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AVEC L'ARMATURE DU TERRITOIRE



Maîtriser les dynamiques de construction et organiser le développement du territoire

- S'engager dans un développement résidentiel raisonné et raisonnable afin d'accueillir dans meilleures conditions, les populations qui souhaitent s'installer sur le territoire.
- Accompagner de manière cohérente et équilibré le développement de la ville en optimisant la densité des centralités de Lancey, de Brignoud et du secteur de la Mairie, en remobilisant en priorité la friche des Papeteries, en renouvelant le site de la Gare de Lancey, en limitant l'impact de la densité sur les secteurs pavillonnaires.



Valoriser la diversité et promouvoir la qualité de l'habitat

- Répondre aux besoins en logements de toutes les catégories de la population et faire de Villard-Bonnot une ville pour tous.
- Renforcer et promouvoir la qualité résidentielle en étant attentif à la qualité des futures opérations.

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE VIE DE PROXIMITÉ



Maintenir les fonctions d'une ville vivante et attractive

- Maintenir et développer une offre commerciale et de service de proximité en affirmant le secteur commercial de Lancey et en confortant le secteur commercial de Brignoud.
- Améliorer l'environnement commercial pour qu'il soit plus attractif et qualitatif en facilitant l'accès aux commerces et services en modes doux, en retravaillant la politique de stationnement.
- Conforter l'armature des équipements communaux.
- Soutenir le développement économique du territoire et l'activité locale en affirmant la vocation économique de la zone de Grande Ile, en maintenant et développant la pépinière d'entreprises, en soutenant les activités économiques plus diffuses, en préservant les activités agricoles du territoire.



Mettre en place les conditions d'une mobilité durable et apaisée

- Repenser le réseau viaire et sa qualité pour une circulation plus apaisée en profitant du foncier des Papeteries pour revoir la circulation au sein du bourg de Lancey en étudiant la possibilité de réaliser un sens unique de circulation.
- Développer les mobilités douces en poursuivant le maillage du territoire en cheminements piétons et en réseau cycle et en portant une attention particulière à la qualité des espaces publics.
- Appuyer la mobilité de demain sur l'offre ferrée et de transport en commun.



VALORISER LE CADRE PAYSAGER DU TERRITOIRE



Retravailler la qualité du cadre urbain

- Renforcer la qualité du paysage urbain et renouveler l'image du territoire en accompagnant le traitement de l'habitat dégradé, en retrouvant une identité architecturale, en recomposant les paysages abîmés des entrées de ville, en renforçant la qualité des espaces publics.
- Mettre en valeur l'identité du territoire à travers son patrimoine en identifiant et protégeant les ensembles bâtis représentatifs de l'identité du territoire.



Préserver l'écrin paysager enveloppant la ville

- Préserver les grands équilibres paysagers du territoire en préservant les contreforts de Belledonne et protégeant les espaces agricoles de la plaine.
- Ouvrir la ville sur le grand paysage et renforcer la qualité des vues en travaillant les franges urbaines, en s'assurant de l'intégration cohérente et respectueuse des nouvelles constructions, en maîtrisant l'impact des publicités.

Oeuvrer pour un développement respectueux de l'environnement



S'engager dans le développement d'une ville plus durable pour la santé et la sécurité de tous

- Prendre en compte les risques, les nuisances et les pollutions en limitant l'exposition des populations aux risques technologiques et industriels, en agissant pour réduire la pollution de l'air, en prenant en compte les nuisances sonores dans les choix de développement.
- S'engager dans la transition énergétique et promouvoir la sobriété énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables, en engageant une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur urbain et en étudiant l'opportunité de développer un réseau froid, en encourageant la rénovation thermique et énergétique des bâtiments, en soutenant la construction de bâtiments économes en énergie.



Préserver la trame verte et bleue

- Protéger les réservoirs de biodiversité comme patrimoine naturel remarquable en préservant le cordon boisé des contreforts de Belledonne, en préservant, protégeant et restaurant les cours d'eau et les zones humides, en préservant les coeurs de nature « plus ordinaires ».
- Préserver et restaurer les continuités écologiques en préserver les corridors écologiques liés aux cours d'eau du territoire et en faisant pénétrer la trame verte et bleue dans l'espace urbain.



Protéger et valoriser les ressources naturelles du territoire

- Préserver durablement les sols et le socle naturel en relevant le défi d'une moindre consommation des espaces, en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en renforçant et favorisant la végétalisation des espaces.
- Protéger durablement la ressource en eau en dimensionnant le développement urbain et économique du territoire au regard du bon état quantitatif de la ressource, en privilégiant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ou la rétention, en donnant la priorité aux économies d'eau.